



Session du 27 avril 2020

Intervention de Didier ROISNE

Territoires
Aides à la pierre

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues, présents ou à distance.

Dans le domaine de la délégation de l'aide à la pierre, nous avons la particularité de partager cette compétence avec Angers Loire Métropole. Il semble important que tous nos habitants sentent un traitement le plus identique possible. Pour cela, il est primordial d'instaurer un dialogue spécifique et permanent avec ALM et plus encore avec l'ensemble des intercommunalités, ce qui est d'ailleurs prévu au Plan Départemental de l'Hébergement et de l'Habitat.

Si le bilan de la délégation 2014-2019 est positif, il est à noter que seulement 86% des objectifs ont été atteints, avec une part des PLAI qui ne représentent que 32% de la production. Les PLS conservent un bon niveau de production mais répondent essentiellement aux besoins en établissements pour personnes âgées ou handicapées. Le PSLA, pourtant très intéressant pour les familles les plus modestes, présente un bilan modeste.

Un certain nombre de points peuvent être améliorés comme par exemple d'inciter à l'innovation, via des « appels à idées » ou à projets.

Dans le domaine de l'habitat indigne, il nous semble important de travailler avec le secteur médico-social sur les problèmes psychologiques ou très souvent les deux sont intimement liés.

Par ailleurs, si nous voulons être conformes aux orientations du PDHH, il nous faut une hausse des objectifs PLAI significative. En l'état, cette hausse se fait au détriment de la production de PLUS qui passe de 1777 à 990.

L'augmentation de moitié des objectifs PLS, lié aux besoins des structures foyers, qui passe de 900 à 1304 nous semble disproportionné.

La division par trois des PSLA qui passent de 450 à 120 ne nous semble pas adaptée aux besoins des familles modestes et il serait important de faire connaître plus largement ce dispositif.

Concernant l'amélioration énergétique, un effort important doit être réalisé de la part des bailleurs sur la réhabilitation de leur patrimoine pour l'amener le plus vite possible vers la catégorie A.

Pour le parc privé, il nous faut renforcer le repérage proactif, clarifier les informations diffusées et capter si possible de nouveaux financements.

Enfin il nous semble primordial d'inclure plus de logements adaptés au vieillissement. Les enjeux écologiques doivent aussi être intégrés à chaque étape de nos réflexions, l'habitat y ayant une place importante. De nouveaux modes d'habitat apparaissent, comme l'habitat partagé, tous ces nouveaux modèles allant vers une inclusion plus grande et mieux intégrée.

Merci